



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 7233

## Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la baisse des subventions attribuées à l'amélioration génétique des races animales. Il apparaît que les diminutions portent sur les UPRA et autres actions de terrain. Or, cette décision remet en cause le rôle d'encadrement et de structuration des races par les UPRA et correspond à une rupture de l'indispensable équilibre entre ces structures raciales et l'institut de l'élevage, structure technique spécialisée dont le financement est, lui, protégé. Les décisions actuelles, prises pour s'adapter aux contraintes budgétaires du moment, handicapent les capacités d'encadrement des UPRA. Si l'institut de l'élevage a un rôle évident d'appui méthodologique auprès des organismes responsables de sélection, ce serait aller dans une impasse que de confier à une telle structure technique centralisée l'orientation et l'encadrement des races, c'est-à-dire tout l'avenir de notre élevage national. Il importe donc que le rôle des UPRA, qui est défini réglementairement, soit clairement reconnu dans sa réalité budgétaire et que le financement de l'institut de l'élevage soit redéfini dans ce cadre. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour soutenir l'amélioration génétique et défendre ainsi ce secteur qui contribue à l'avenir et à la renommée de notre élevage français.

## Texte de la réponse

Deux arrêtés du ministère du budget, l'un du 3 février 1993 et l'autre du 10 mai 1993, ont en effet annulé 5,4 et 14,25 MF ouverts en loi de finances initiale pour 1993 sur le chapitre 44-50 du ministère de l'agriculture et de la pêche. Ce chapitre initialement doté de 131 MF est consacré à la sélection animale. Ces mesures de régulation budgétaire ont entraîné, dès leur publication, des modifications dans la répartition prévisionnelle des dotations aux organismes intervenant dans le dispositif collectif de sélection animale en France. Des mesures exceptionnelles ont cependant pu être prises pour réduire les effets de cette régulation auprès des différents organismes concernés, en mobilisant 14 MF de crédits par redéploiement budgétaire. Comme l'indique le projet de loi de finances pour 1994, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'emploie à préserver les moyens nécessaires à ces actions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Morisset Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7233

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 1993, page 3608

**Réponse publiée le** : 10 janvier 1994, page 123